

En quoi l'enseignement des langues vivantes contribue-t-il à la construction des compétences du socle commun ? (liens entre premier et second degré)

Compétence 1 :

L'enseignement des langues vivantes contribue à la compétence 1 du socle commun par le développement de stratégies pour mieux communiquer à l'oral et mieux comprendre les écrits : s'exprimer devant les autres avec ou sans support, structurer son propos, prendre des notes et élaborer un résumé...

Par ailleurs, cet enseignement contribue au développement de la conscience phonologique (phonétique, rythme et intonation) de la langue française.

Un autre élément essentiel est la comparaison de la langue étrangère avec la langue française. Dans le cadre de la pratique raisonnée d'une langue étrangère, la réflexion issue des activités de manipulation de la langue (qui sont essentielles) participe à une meilleure appropriation de sa langue maternelle.

Compétence 2 :

Parmi toutes les compétences travaillées, la production orale et l'écoute sont privilégiées à l'école primaire pour familiariser les élèves à la langue étrangère.

Au collège, l'effort sur les pratiques orales est maintenu dans une continuité avec le premier degré.

Au final, le but est d'amener les élèves à mobiliser et réinvestir leurs compétences de manière différée dans une situation inédite.

Compétence 3 :

Certaines activités ritualisées peuvent aider à l'acquisition et au renforcement d'automatismes en calcul. Certaines activités d'exploitation de données (document statistique, graphique, tableau...) en langue étrangère aident à une meilleure compréhension des notions mathématiques et scientifiques.

Attitudes : sens de l'observation, de la rigueur comme de la précision

Compétence 4 :

La pratique des langues vivantes favorise l'intégration des outils numériques dans les pratiques pédagogiques (messagerie électronique, visioconférence, balado-diffusion, logiciels, ENT) en induisant une utilisation concrète. De plus, les outils numériques favorisent l'accroissement du temps d'exposition à la langue.

L'enseignement des langues vivantes peut contribuer à la validation du B2i (attitudes responsables, traitement de données, information et documentation, communication) et participer à la construction de compétences dans la maîtrise des outils de communication.

Compétence 5 :

Les langues constituent un moyen pour les élèves de renforcer les repères historiques et géographiques des pays de l'Union européenne ainsi que ceux au service de l'Histoire des Arts.

Elles favorisent l'ouverture des élèves à d'autres sensibilités artistiques, littéraires et culturelles (apprentissage de chansons du patrimoine, jeu théâtral, cinéma...) et renforcent leurs connaissances dans ces domaines.

Compétence 6 :

La pratique des langues, qui nécessite une plus grande attention et une plus grande

écoute, renforce l'acquisition des règles de civilité, le respect mutuel et l'ouverture à l'altérité en interrogeant les stéréotypes culturels.

Les items portant sur la sécurité et la santé (code de la route, hygiène de vie...) peuvent être travaillés également en cours de langue au collège.

Compétence 7 :

L'approche fictive voire théâtrale des situations proposées (jeux de rôle, masques, marionnettes...) peut dédramatiser la prise de parole et contribuer à la mise en confiance de l'élève tout comme les outils TICE (MP3, tablettes numériques) qui banalisent les enregistrements, les ré-écoutes, l'auto-évaluation et le travail collaboratif.

L'auto-évaluation, l'évaluation par les pairs sont à favoriser. Les portfolios des langues, les fiches de suivi, les cahiers de réussite peuvent y contribuer efficacement.

La mise en place de partenariats avec l'étranger (séjours linguistiques, échanges, classes transplantées, travail avec les assistants, correspondance...) a un impact positif sur la construction de nombreuses compétences par les élèves.